



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rapport de présentation

1.1 Diagnostic – Synthèse argumentée

Arrêt en conseil communautaire – Avril 2025

Sommaire

1. Les Gorges de l'Ardèche : un territoire dynamique aux portes de la vallée du Rhône	3
1.1. Un territoire à la croissance démographique importante.....	3
1.2. Un pôle d'emplois important.....	4
1.3. Le tourisme : un pan économique majeur pour le territoire	5
2. Un territoire sous pression à adapter face au changement climatique.....	6
2.1. Un territoire attractif enclin à une forte pression foncière	6
2.2. Une pression importante sur les milieux naturels	8
2.3. Un territoire concerné par les risques naturels et technologiques	9
2.4. Une nécessaire adaptation au changement climatique.....	10
3. Un espace rural aux qualités urbaines, environnementales et paysagères sources d'attractivité à préserver.....	12
3.1. Un territoire aux grandes diversités paysagères et patrimoniales vectrices d'une identité à préserver	12
3.2. Une biodiversité remarquable et structurante pour le développement du territoire	14
4. Une structuration territoriale à renforcer au service des centralités et des habitants permanents	15
4.1. Une offre de logement inadaptée et captée par les résidents secondaires	15
4.2. Des centralités à renforcer	17
4.3. Un besoin de diversification des activités économiques	19
4.4. Des flux de déplacements très importants qui nécessitent une organisation du territoire	21

1. Les Gorges de l'Ardèche : un territoire dynamique aux portes de la vallée du Rhône

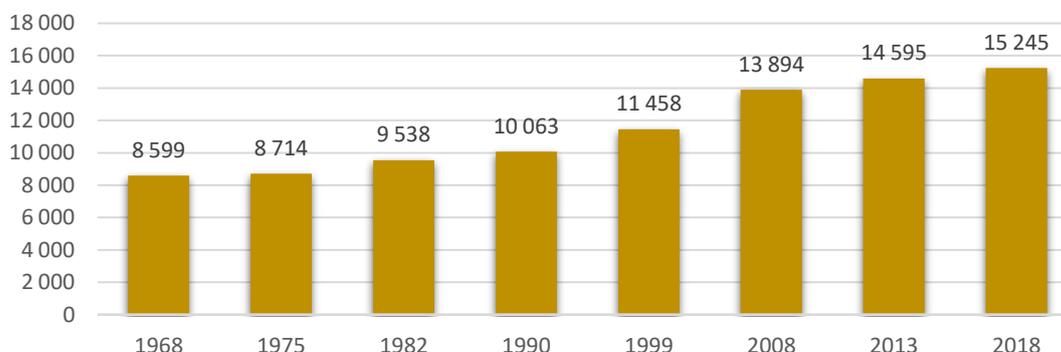
1.1. Un territoire à la croissance démographique importante

En 2021, la population de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche compte 15 556 habitants. La population intercommunale a augmenté de façon continue depuis 1968.

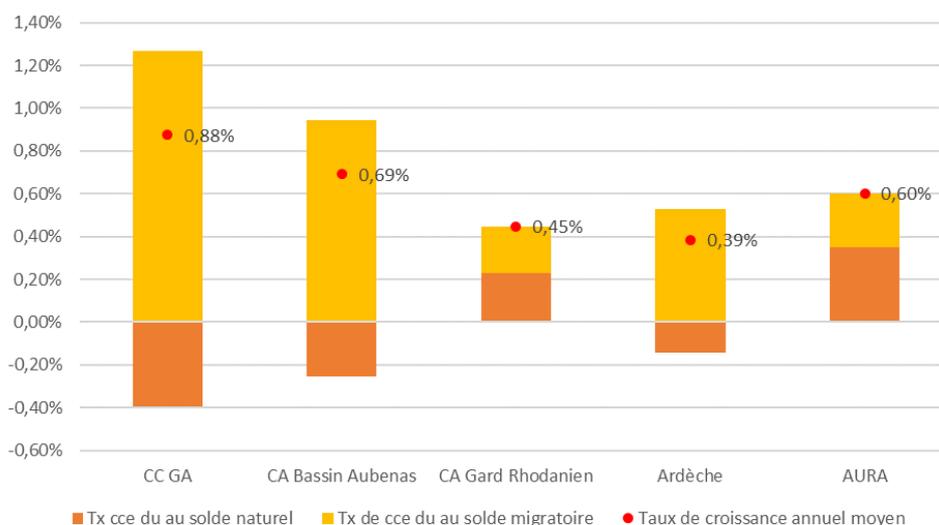
Le taux de croissance démographique annuel moyen sur la période 2015-2021 est de +0,8%, ce qui est supérieur à celui du département (+0,39%) et celui de la Région (+0,60%). La dynamique démographique est plus soutenue dans le temps sur la CC des Gorges de l'Ardèche que dans les territoires alentours et ceci depuis 1968.

La croissance de population est réalisée grâce au solde migratoire, ce qui montre l'attractivité du territoire.

Evolution de la population de CC des Gorges de l'Ardèche

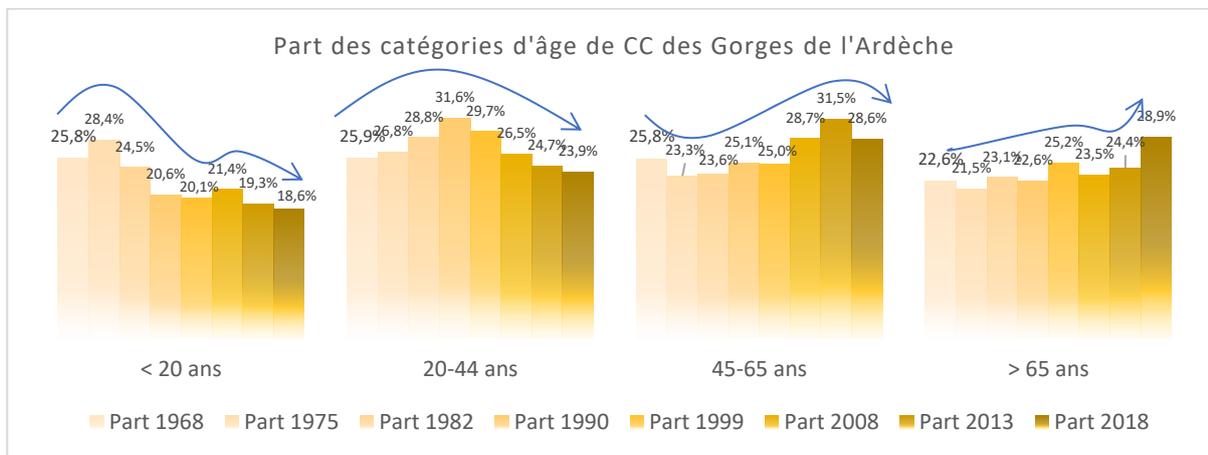


Taux de croissance annuel moyen décomposé entre solde naturel et solde migratoire entre 2013 et 2018



La densité moyenne au sein de l'intercommunalité est relativement faible avec 37 hab./km². Cette densité est logiquement plus importante dans les communes qui exercent un rôle de centralité sur le territoire (chefs-lieux de canton par exemple) : Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc et Vogüé (car située dans l'aire d'influence d'Aubenas).

La population de la CC Gorges de l'Ardèche est vieillissante. En 2021, les moins de 20 ans (17,3%) sont moins nombreux que les + de 65 ans (31,6%) ce qui donne un indice de jeunesse plutôt bas (0,64). Cet indicateur de jeunesse n'a cessé de diminuer depuis 1968.



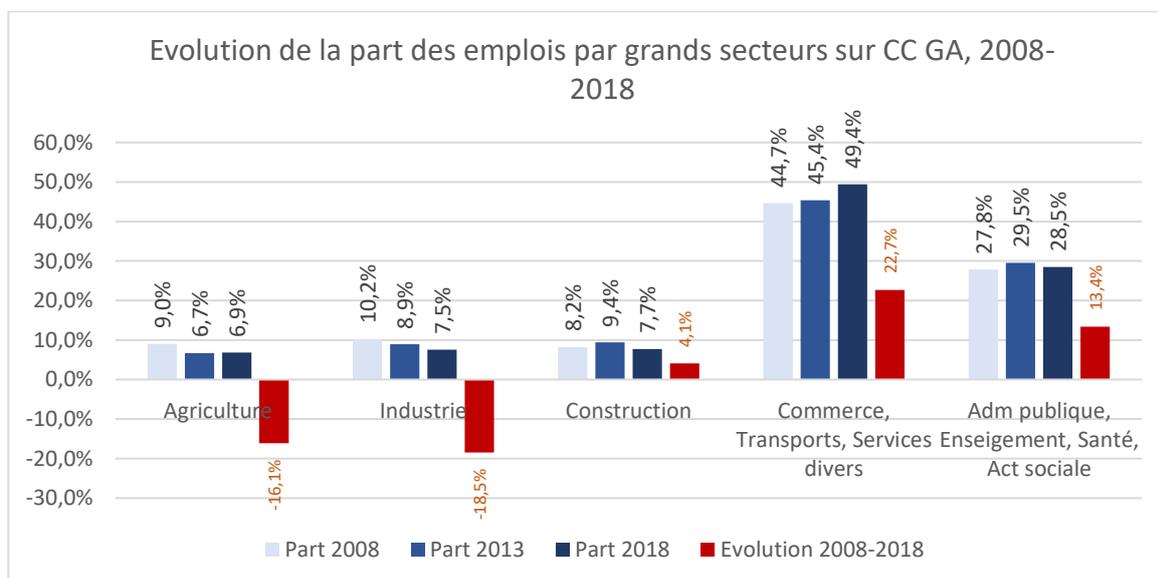
1.2. Un pôle d'emplois important

La CC des Gorges de l'Ardèche représente un pôle d'emplois important avec 5 002 emplois en 2021 selon l'INSEE. Ce nombre d'emplois est en augmentation depuis 1999, avec une croissance annuelle moyenne de +1,77%.

Le nombre d'actifs occupés diminue de 3,5 points entre 1999 et 2018 tandis que l'emploi local augmente de 37,5% sur la même période. Ceci illustre une création importante d'emplois locaux depuis 1999. Le territoire est peu dépendant aux bassins d'emplois externes (taux d'indépendance du territoire de 91% en 2021).

Entre 2008 et 2018, la part des habitants sans diplôme a diminué de 41% à 27%, à la faveur d'une augmentation notable de 7 points des diplômés de l'enseignement supérieur (24% en 2018). La main d'œuvre potentielle est de plus en plus qualifiée.

La tertiarisation des emplois est de plus en plus marquée dans la structure économique intercommunale (+22%). La part des emplois industriels (-18%) ainsi que celle liée à l'agriculture (-16%) diminuent. Le taux de chômage, au-dessus de la moyenne départementale, augmente depuis 2008 pour atteindre 17,8% en 2021 selon l'INSEE.

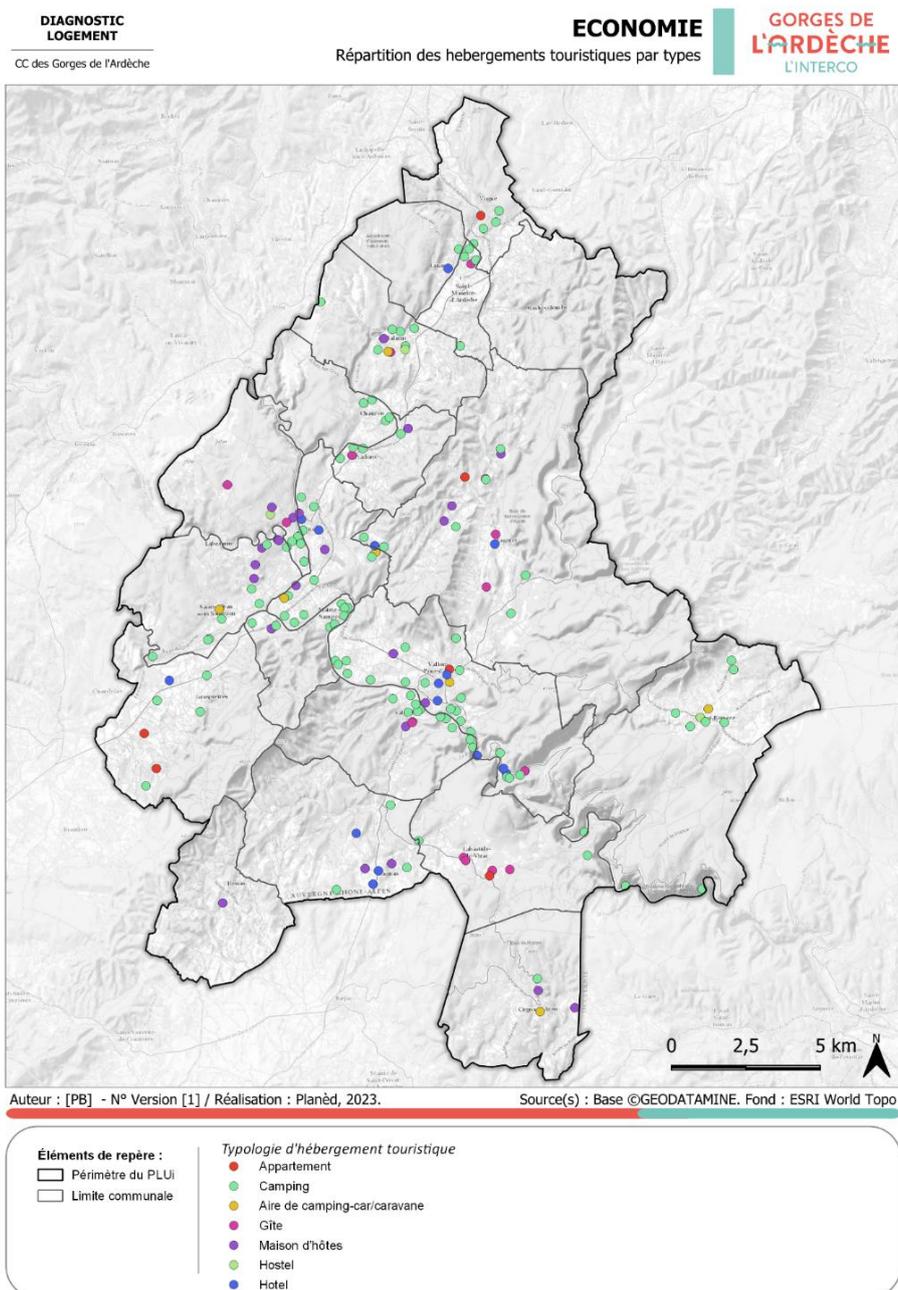


1.3. Le tourisme : un pan économique majeur pour le territoire

Le tourisme apparaît un moteur économique évident pour la CC Gorges de l'Ardèche. En effet, en 2019, Ardèche Tourisme estime la fréquentation à 14 millions de nuitées touristiques dont un quart ont lieu sur le territoire intercommunal. Les retombées économiques liées à cette activité sont considérables et non négligeables pour l'économie locale.

Ce tourisme est axé sur les sites naturels qui ont forgé l'identité du territoire et son attractivité. Et passe par un mode d'hébergement bien spécifique : les campings-caravaning. En 2021, 7 nuitées touristiques sur 10 sont faites dans les campings-caravaning. La proportion d'emplacements de campings pour 1000 habitants est 10 fois supérieur aux territoires voisins.

L'appétence pour ce type d'hébergement n'est pas sans conséquence pour le territoire. On peut observer sur certains secteurs des impacts paysagers et environnementaux liés aux campings. De plus, ceux-ci sont souvent situés dans espaces naturels qui deviennent de plus en plus sensibles du fait du changement climatique, leurs évolutions doivent être anticipées.

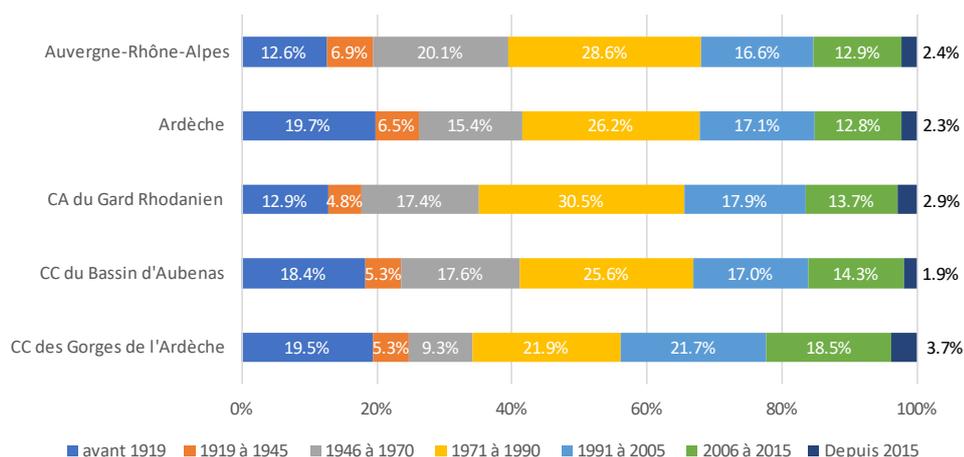


2. Un territoire sous pression à adapter face au changement climatique

2.1. Un territoire attractif enclin à une forte pression foncière

La CC des Gorges de l'Ardèche connaît une forte dynamique de construction (22% du parc de logement a été construit après 2006) corrélée à une forte part de résidence secondaire (40,2) %.

Répartition des résidences principales selon leur date d'achèvement en 2018

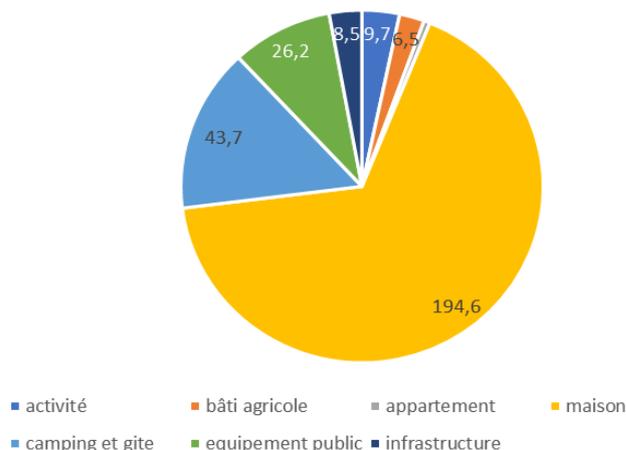


Cette part des résidences secondaires est couplée depuis ces dernières années à une « Airbnbisation » des logements. Ce phénomène engendre une hausse du prix de l'immobilier et les habitants à l'année ont de plus en plus de mal à se loger sur le territoire.

293 hectares ont été consommés entre 2011 et 2020, soit un taux de croissance des surfaces urbanisées de 20%.

Cette consommation foncière est très majoritairement tournée vers la construction de maisons individuelles (pavillonnaire en extension urbaine).

Répartition des consommations ENAF 2011-2020 par type d'urbanisation produite en ha



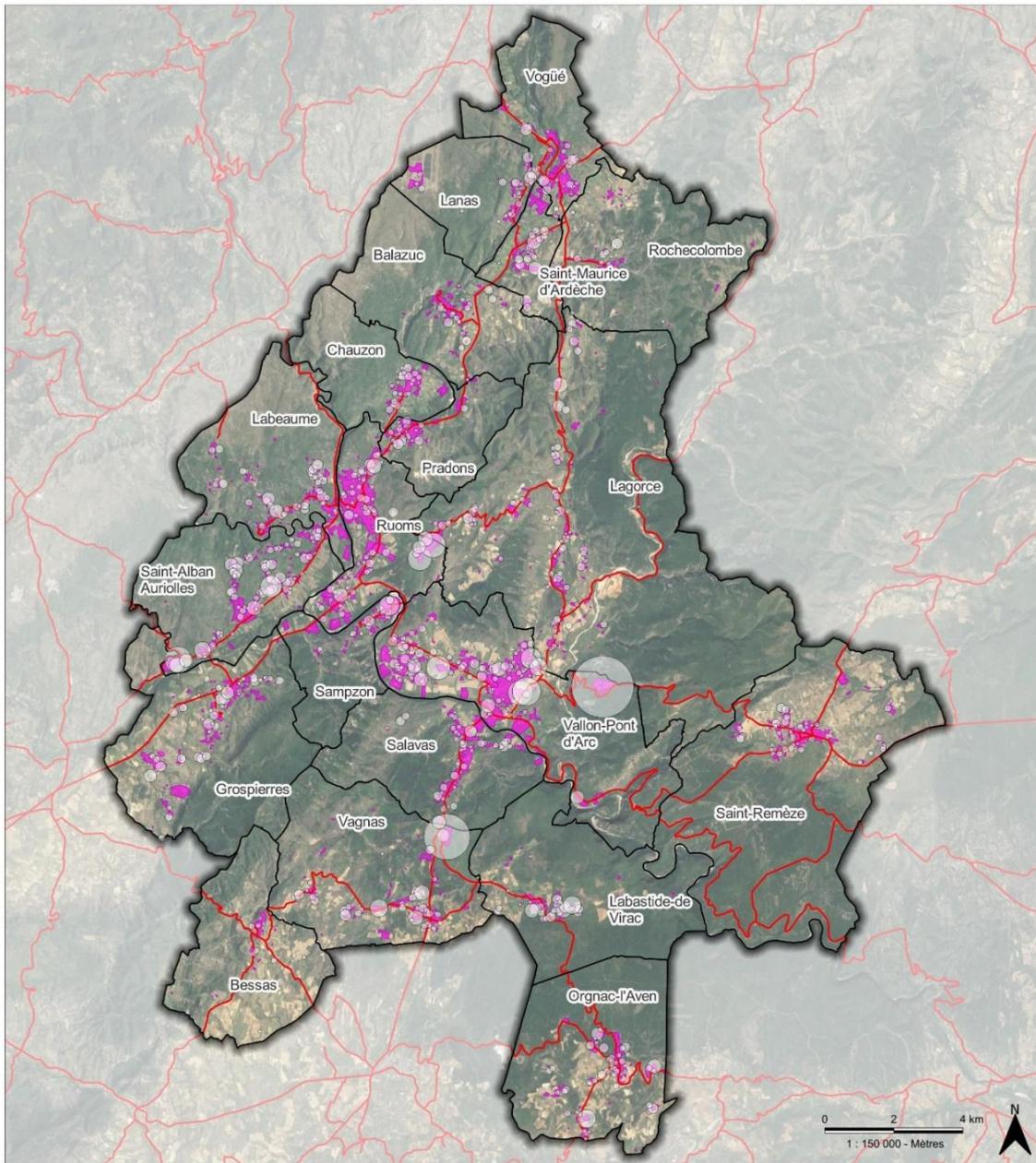
A noter qu'un Périmètre de Protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) est en cours de finalisation sur une partie du territoire (14 communes). Véritable outil permettant, face à l'augmentation de la pression foncière, de protéger efficacement les terres agricoles, il sera un allié de mise en action du plan local d'urbanisme intercommunal.

DIAGNOSTIC
CONSOMMATION ENAF
CC des Gorges de l'Ardèche

CONSOMMATION ESPACES ENAF

Consommation d'espaces ENAF 2011-2020

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [JP] - N° Version [1] / Réalisation : Planéd, 2022.

Source(s) : FiLoSoFi 2019. Fond : ESRI World Topo

Éléments de repère :

- Périmètre du PLUi
- Limites communales
- Axe routier structurant

■ Espaces urbanisés en 2020

Consommation foncière 2011-2020

- 10ha
- 1ha
- 5000m²
- 1000m²

L'enjeu est de stopper la spéculation foncière, et donc la pression induite sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.

2.2. Une pression importante sur les milieux naturels

L'urbanisation, notamment par le mitage des espaces agricoles et naturels, ainsi que l'activité touristique intense engendre une pression importante sur les milieux naturels, et sur la ressource en eau en particulier.

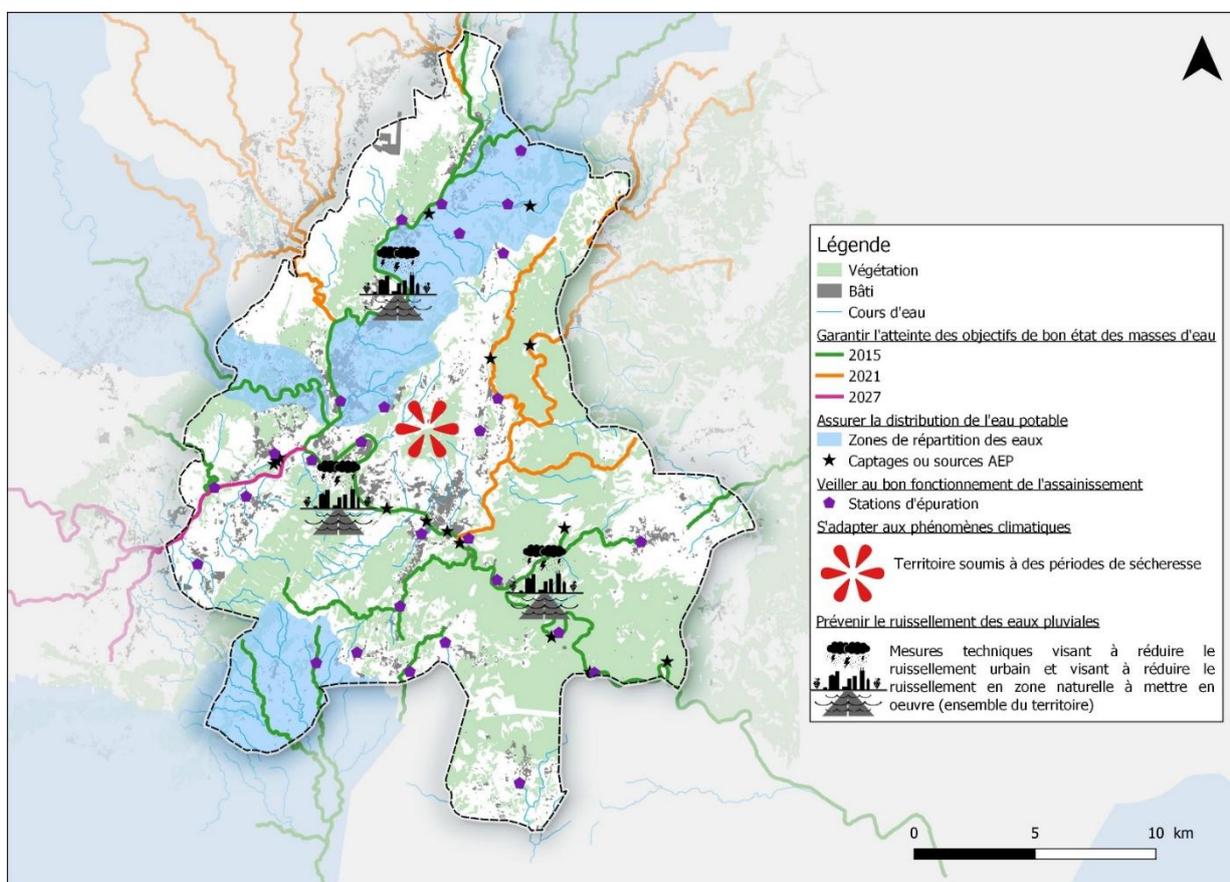
Le territoire est soumis à des périodes de sécheresse de plus en plus importantes.

Dans un contexte de changement climatique, la disponibilité de l'eau doit être garantie pour tous les usages.

De même, le bon traitement des eaux usées doit être garanti en prenant en compte la pression touristique et le développement territorial futur.

Le territoire compte plusieurs captages d'eau potable qu'il est important de préserver.

Le changement climatique engendre également des épisodes pluvieux de plus en plus intenses qui peuvent entraîner un accroissement des risques de ruissellement, particulièrement en milieu urbain. Ce phénomène doit être pris en compte dans le cadre du développement futur du territoire.



L'enjeu est de gérer les pressions humaines sur les milieux naturels et en particulier la ressource en eau.

2.3. Un territoire concerné par les risques naturels et technologiques

De nombreux risques naturels sont identifiés sur le territoire : le risque d'inondations, le risque de ruissellement (notamment en milieu urbain où il peut être le plus impactant), le risque de mouvements de terrain, le risque sismique (zone de sismicité 3), et le risque feu de forêts. Ces deux derniers concernent toutes les communes. Toutefois des phénomènes climatiques exceptionnels sont également sources de risques sur le territoire (tempêtes, canicule, neige, verglas, orage...). De plus, deux communes, Grospièrres et Saint-Alban-Auriolles, présentent un risque lié aux ruptures de barrages. Vallon Pont d'Arc présente également un risque industriel.

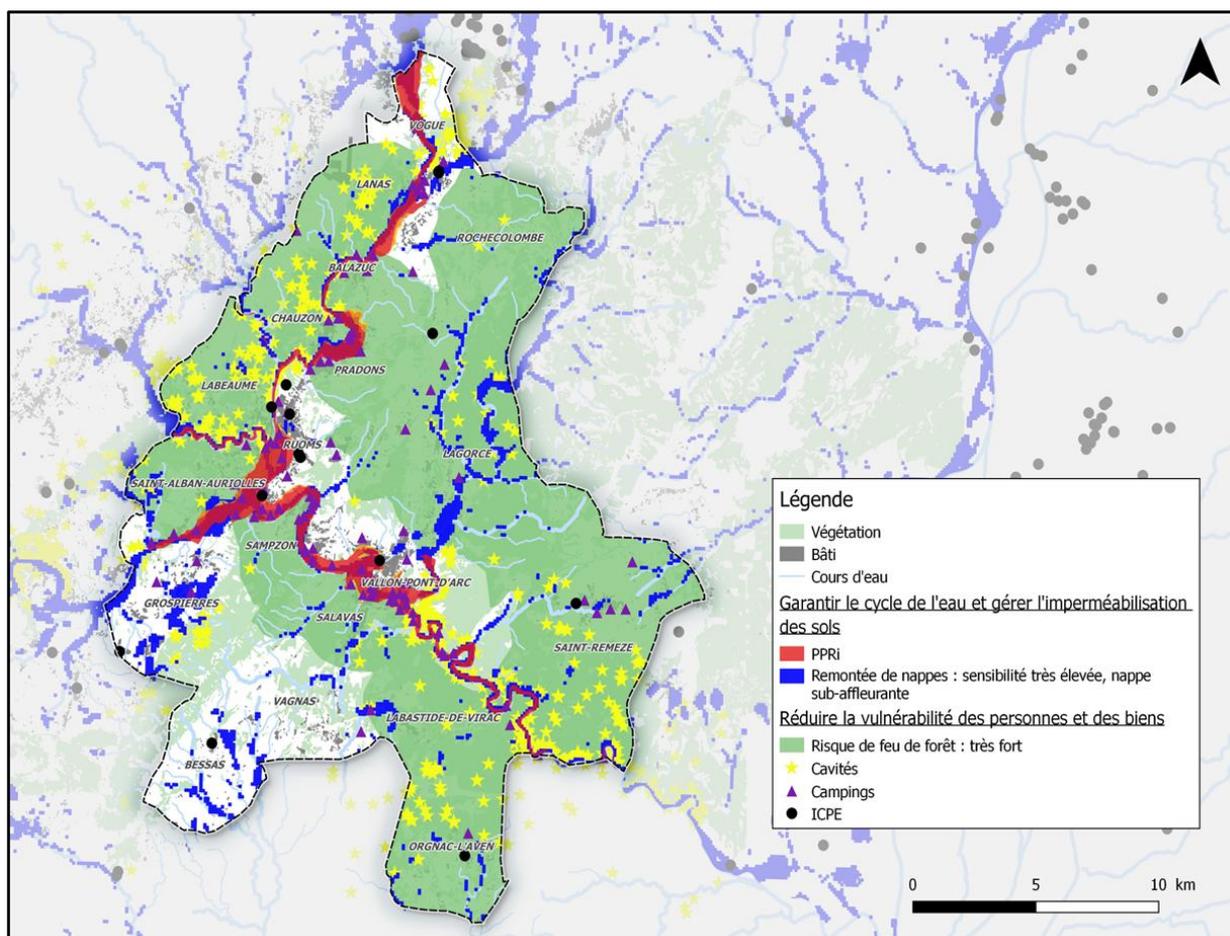
Les risques naturels sont essentiellement liés à la ressource aquatique.

En termes de nuisances, le territoire est principalement rural. Il ne comporte pas de grandes agglomérations, et leurs nuisances associées. En effet, aucune route nationale ne traverse le territoire, peu de grosses industries sont localisées sur les communes, celles-ci sont constituées principalement de petits villages pittoresques en bordure de rivière. Les nuisances et pollutions sont donc limitées.

Cependant, en période estivale, la population du territoire voit sa densité augmenter considérablement, et le tourisme peut donc être une source de pollutions.

Une voirie départementale est concernée par le bruit, et les communes localisées aux abords de cette route touristique sont les plus émettrices de gaz à effet de serre, le transport et le résidentiel en étant les causes principales.

Des nuisances sonores sont également localisées sur la commune de Lanas, au niveau de l'aérodrome, mais ne concernent qu'une faible partie du territoire.



L'enjeu est d'anticiper l'évolution des aléas naturels sur le territoire en évitant l'exposition des biens et des personnes.

2.4. Une nécessaire adaptation au changement climatique

Le secteur le plus consommateur d'énergie est le résidentiel avec 33% de la consommation totale en 2019, suivi du secteur de l'industrie avec 28% de la consommation, puis de celui du transport routier avec 25% de la consommation.

En cause, le parc résidentiel ancien : les pertes de chaleur y sont alors plus importantes, et la consommation d'énergie s'accroît donc sur ces résidences. De plus, les habitats individuels sont prépondérants sur le territoire ardéchois, et ce type de résidence consomme plus d'énergie que les habitats collectifs.

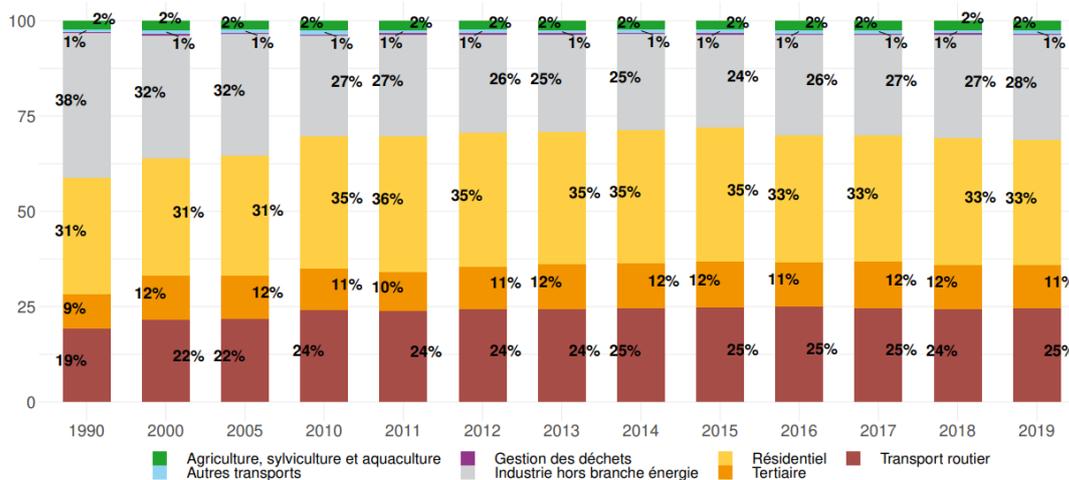
Les fortes consommations d'énergies liées au transport routier (25% pour mémoire), sont expliquées par la dépendance à la voiture individuelle, les flux domiciles-travail importants et le faible recours aux transports en commun.

La consommation finale sur le territoire intercommunal est de 398 GWh en 2019 soit 4,9 % de la consommation ardéchoise.

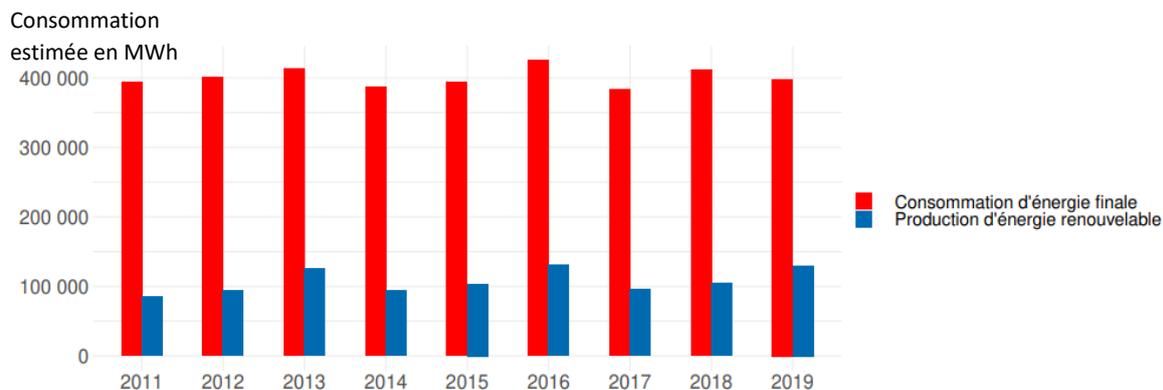
La part d'énergies renouvelables pour la consommation totale du territoire représente 15,5 %.

De par son contexte géographique et climatique, l'Ardèche et plus particulièrement la CC Gorges de l'Ardèche bénéficie de ressources énergétiques variées (air, biomasse, bois, eau, déchets) qui pourraient être mobilisées pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et aux territoires extérieurs. Des projets sont en cours de développement, notamment sur la filière bois-énergie.

Le développement des énergies renouvelables doit être concilié avec la préservation du patrimoine naturel et paysager.



Evolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale sur le territoire



Évolution de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire
Source : Données CAE ORCAE AURA CC des Gorges de l'Ardèche 2022

A noter qu'une démarche TEPOS est en cours sur l'intercommunalité. Celle-ci fixe des ambitions locales importantes en matière de production d'énergie renouvelable sur la base de potentiels identifiés. Il s'agira d'un outil majeur pour l'adaptation du territoire au changement climatique et sa participation aux objectifs régionaux.

L'enjeu est de contribuer au développement des énergies renouvelables par filières adaptées au territoire.

L'adaptation au changement climatique, notamment en lien avec une augmentation des températures et une modification du régime des pluies, passe par plusieurs mesures. La lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur, la végétalisation, la maîtrise des flux automobiles, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité en font partie.

L'enjeu est d'adapter le territoire au changement climatique : ménager et aménager.

3. Un espace rural aux qualités urbaines, environnementales et paysagères sources d'attractivité à préserver

3.1. Un territoire aux grandes diversités paysagères et patrimoniales vectrices d'une identité à préserver

La CC Gorges de l'Ardèche jouit d'une grande variété de sites, paysages et vues remarquables. Ceux-ci constituent des repères visuels qualitatifs et s'organisent dans quatre unités paysagères très marquées : Vallées de l'Ardèche et ses affluents, plateaux du Bas-Vivarais, Plateaux des Gras et les Gorges de l'Ardèche.

Ne faisant pas exception, les paysages de l'intercommunalité subissent depuis quelques années des pressions qui menacent leur qualité et leur diversité. En cause notamment, l'urbanisation ainsi que la surfréquentation touristique et les hébergements et équipements associés.

Perceptible par tous et contribuant à la valeur patrimoniale et culturelle du territoire, mais également à son attractivité, le paysage est un élément majeur d'analyse qui doit être préservé.

Pour cela, un travail analytique et synthétique a été mené sur la charpente paysagère du territoire intercommunale pour mettre en évidence les éléments paysagers caractéristiques, spécifiques et structurants de celui-ci. Il s'agit par l'application d'une méthodologie d'emboîtement des unités, des ambiances paysagères (etc..), de reconnaître les éléments ou espaces porteurs de qualité et d'identité afin de les préserver, les ménagers et les mettre au cœur des futurs projets d'aménagement.

Le territoire compte un patrimoine bâti très riche avec des silhouettes bâties remarquables, des sites emblématiques, de nombreux monuments historiques et des sites patrimoniaux remarquables.

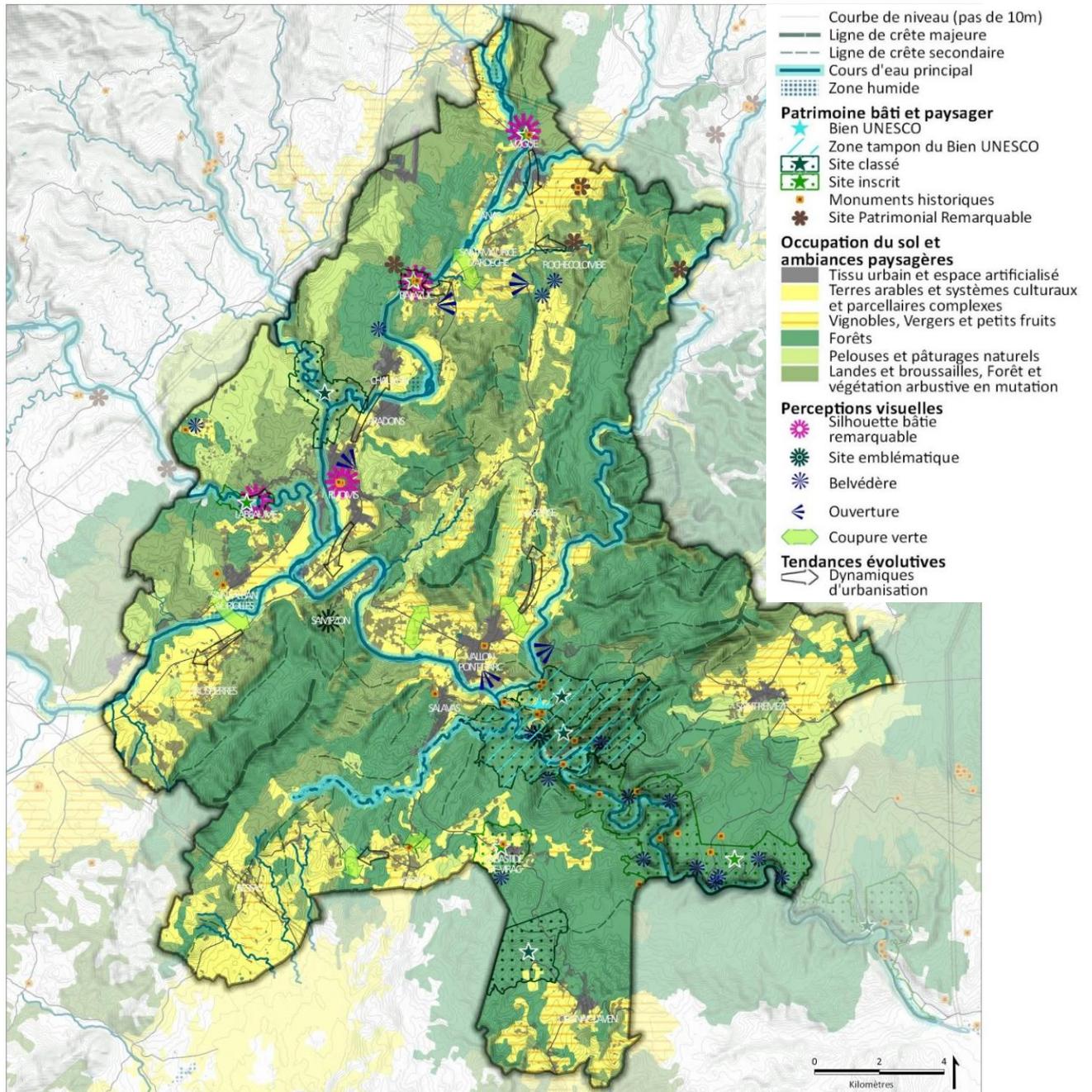
PLUi

CC des Gorges de l'Ardèche

PAYSAGE

Charpente paysagère

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [CG] - N° Version [1] / Réalisation : Sites & Paysages, 2022.

Source(s) : IGN, OSM, MNT, BD topo, DREAL ARA, Atlas des Patrimoines

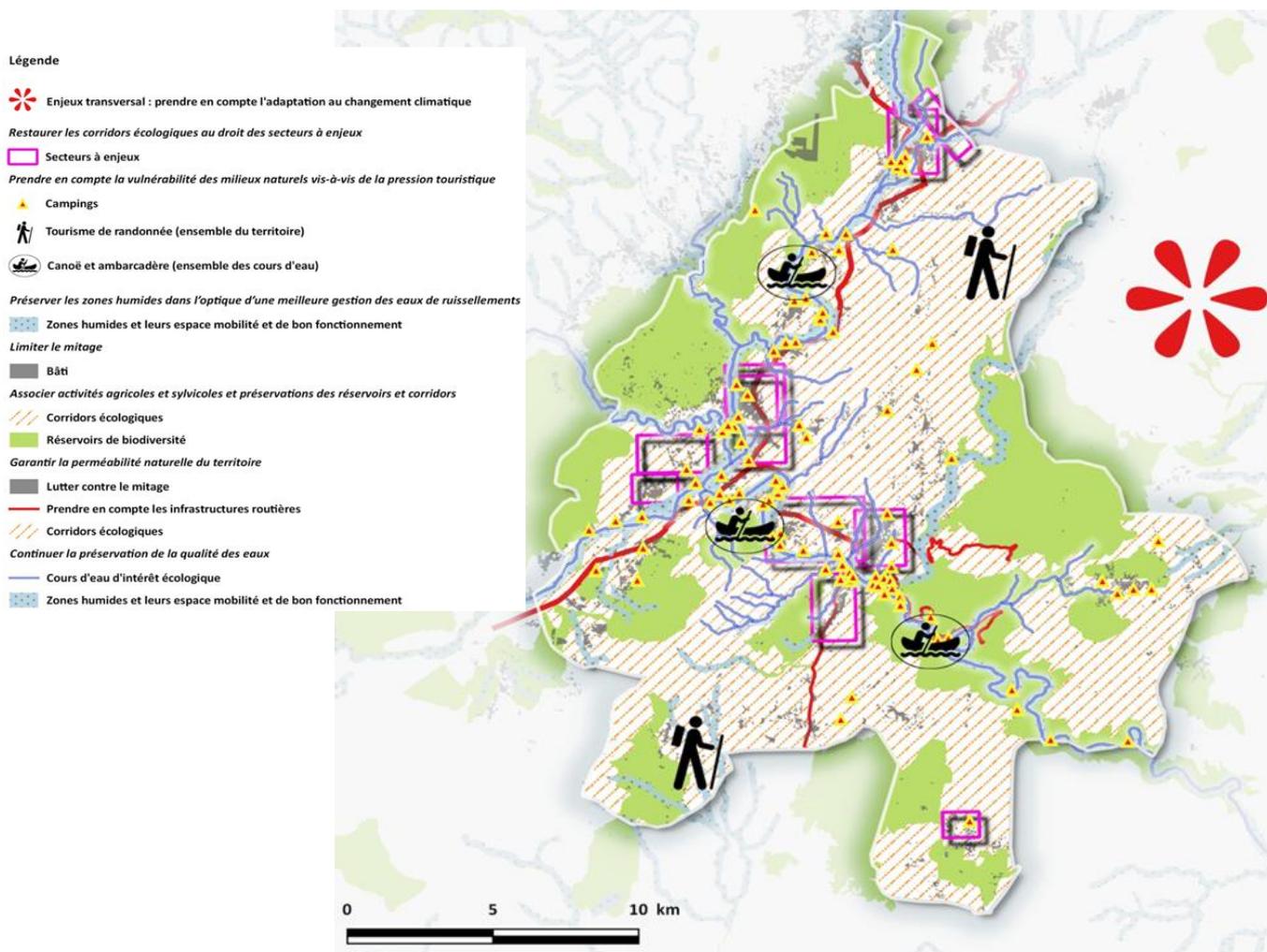
L'enjeu est de respecter les identités paysagères, patrimoniales et naturelles (développement urbain, campings, ...) pour mieux intégrer les nouveaux aménagements.

3.2. Une biodiversité remarquable et structurante pour le développement du territoire

Le territoire de la CC Gorges de l'Ardèche est couvert sur la quasi-intégralité de sa surface par des mécanismes de protection de sa biodiversité remarquable. Par des espaces naturels remarquables faisant l'objet d'un contrat de gestion types Natura 2000, réserves biologiques, espaces naturels sensibles, arrêtés de protection de biotope, etc... Par de nombreux espaces d'inventaires types ZNIEFF, ZICO, zones humides, etc...

Le développement de l'urbanisation sur le territoire et l'étalement urbain ont conduit à un mitage des espaces naturels, un étalement des perturbations écologiques et à une rupture de certains corridors écologiques (particulièrement le long des axes routiers). Trois secteurs ressortent particulièrement : au niveau de Vallon-Pont-d'Arc et Salavas ; au niveau de Ruoms (connectivités de trames et verte bleues fragilisées) ; et au niveau de Vogüé, portes de sortie des corridors au nord du territoire. De plus, la déprise agricole conduit à une raréfaction des milieux ouverts sur le territoire au bénéfice des landes et des forêts fragilisant les populations endémiques de ces milieux (insectes, flore messicole, passereaux).

La poursuite du développement de l'urbanisation telle qu'il a été conduit précédemment continuera de rompre les continuités entre des réservoirs de biodiversité qui, malgré des mesures de gestion et de protection, ne pourront plus perdurer du fait de leur isolement.



L'enjeu est d'intégrer les contraintes entre projets de développement et continuités écologiques très riches et structurantes.

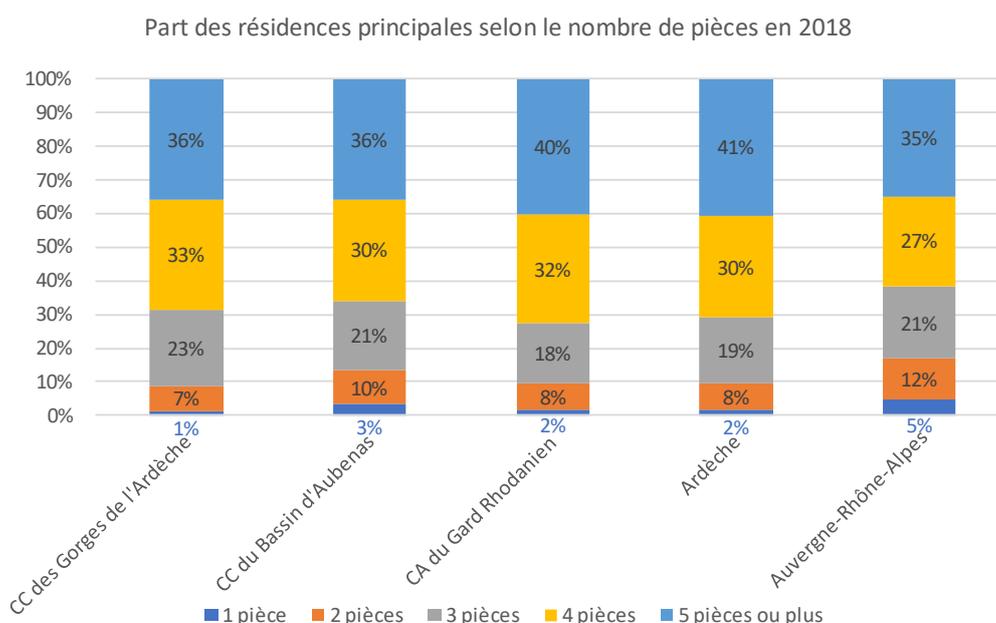
4. Une structuration territoriale à renforcer au service des centralités et des habitants permanents

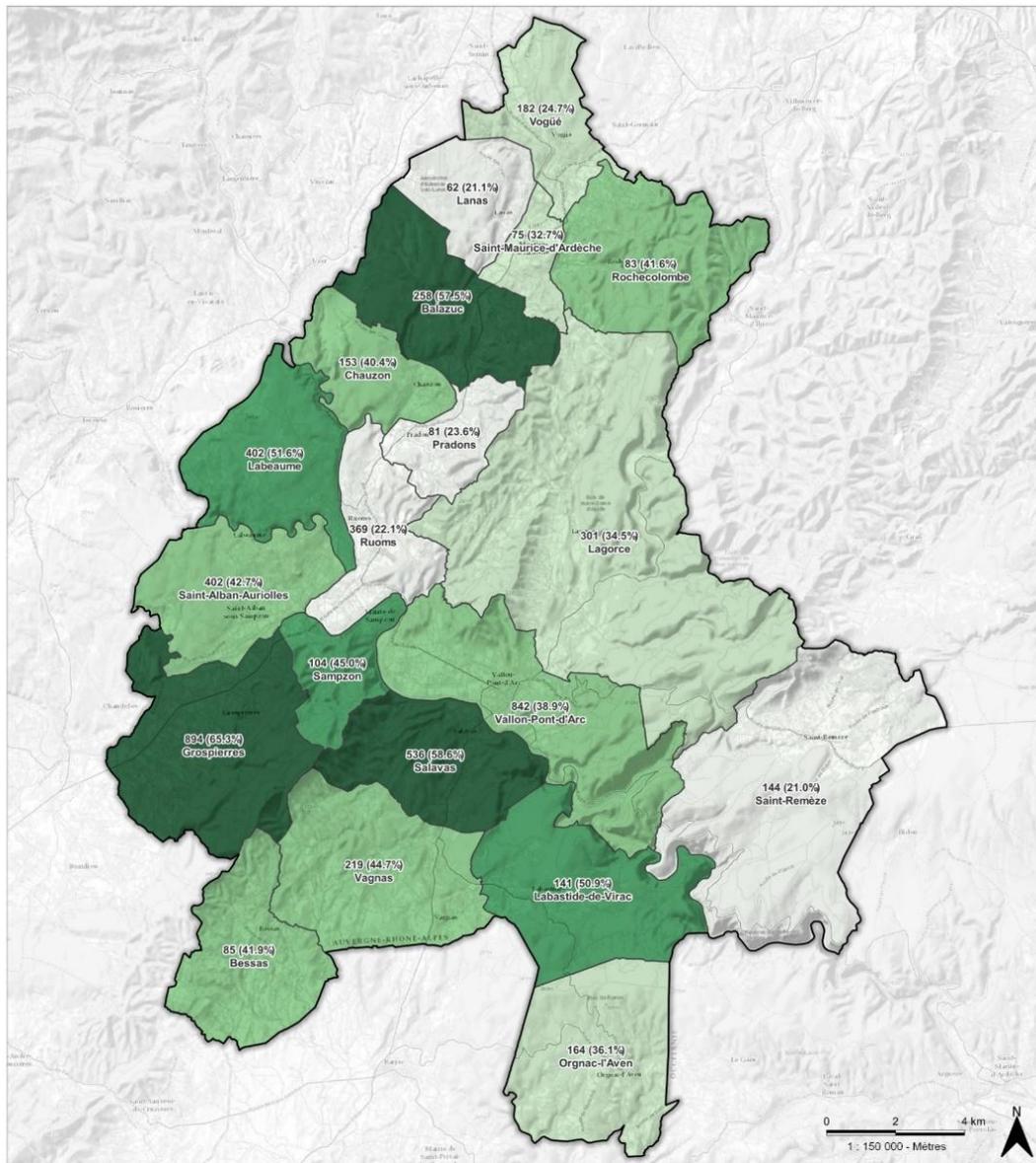
4.1. Une offre de logement inadaptée et captée par les résidents secondaires

Les phénomènes de desserrement des ménages et de vieillissement de la population changent le paradigme du logement : des logements plus petits doivent être disponibles. La CC Gorges de l'Ardèche comptabilise 69% de maisons et d'appartements de 4 pièces ou plus. Seulement 8% des logements du territoire sont des 2 pièces ou moins. Cette part de grands logements n'est pas adaptée au 55% de petits ménages vivant sur le territoire. Une diversification du parc de logement doit s'amorcer pour répondre aux besoins de la population et assurer un parcours résidentiel complet pour tous les ménages.

Au-delà de ces phénomènes démographiques observés également à l'échelle nationale, le territoire est également concerné par un besoin non négligeable de loger des saisonniers au vu de l'activité touristique et agricole du territoire. Ces travailleurs sont en demande de petits logements abordables.

De plus, avec une part de résidences secondaires représentant 40% du parc de logement, les possibilités d'accueil de nouvelles populations actives (jeunes et familles) sont compromises.





Auteur : [PB] - N° Version [1] / Réalisation : Planèd, 2022

Source(s) : Base ©INSEE 2018. Fond : ESRI World Topo

Éléments de repère :
 Périètre du PLUi
 Limite communale

Part de résidence secondaire

	21% - 24%
	24% - 36%
	36% - 45%
	45% - 52%
	52% - 63%

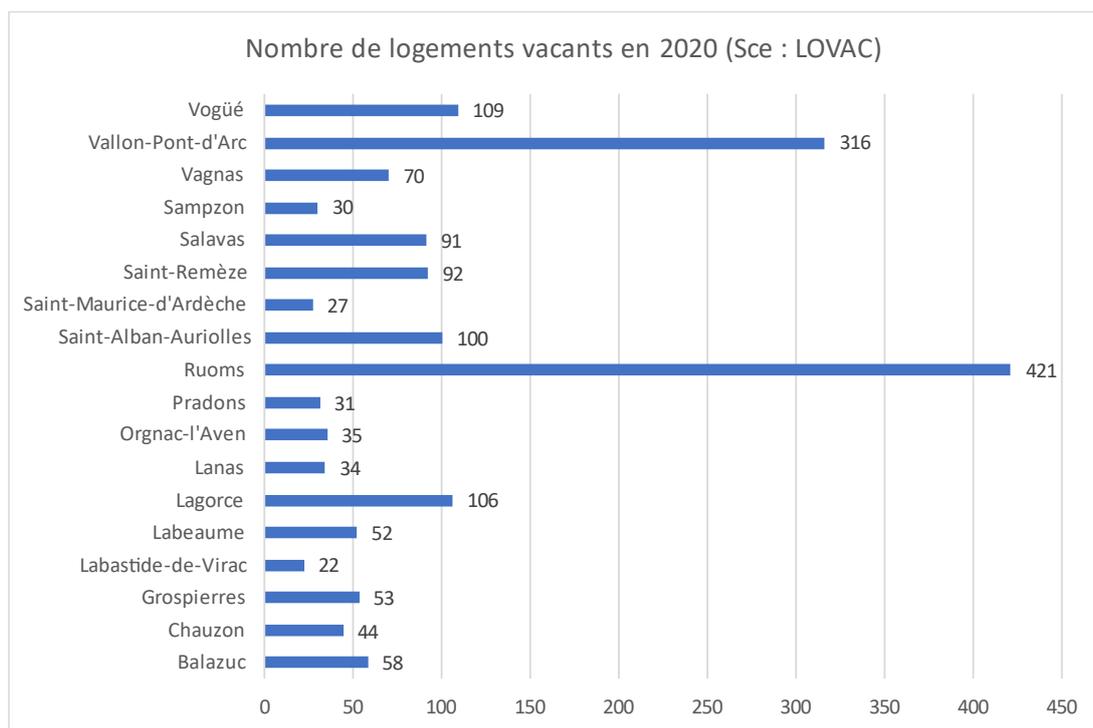
L'enjeu est de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants permanents notamment des « petits » ménages (jeunes et seniors/décohabitation) et des saisonniers.

4.2. Des centralités à renforcer

Les centres-bourgs et centres-villes constituent le cœur de la vie des villes et des villages et concentrent commerces, équipements et services de proximité.

Un potentiel de renouvellement urbain (réhabilitations, démolitions/reconstructions...) sur les tissus urbains de centre-bourg, centre-ville et hameaux est identifié sur la CC Gorges de l'Ardèche.

L'offre de commerces et services dans les centralités est assez mal répartie, certains centres possèdent parfois une dynamique de fermeture des commerces de proximité hors saison estivale qu'il faudrait stopper ou limiter pour garantir une réponse aux besoins des populations vivant à l'année.



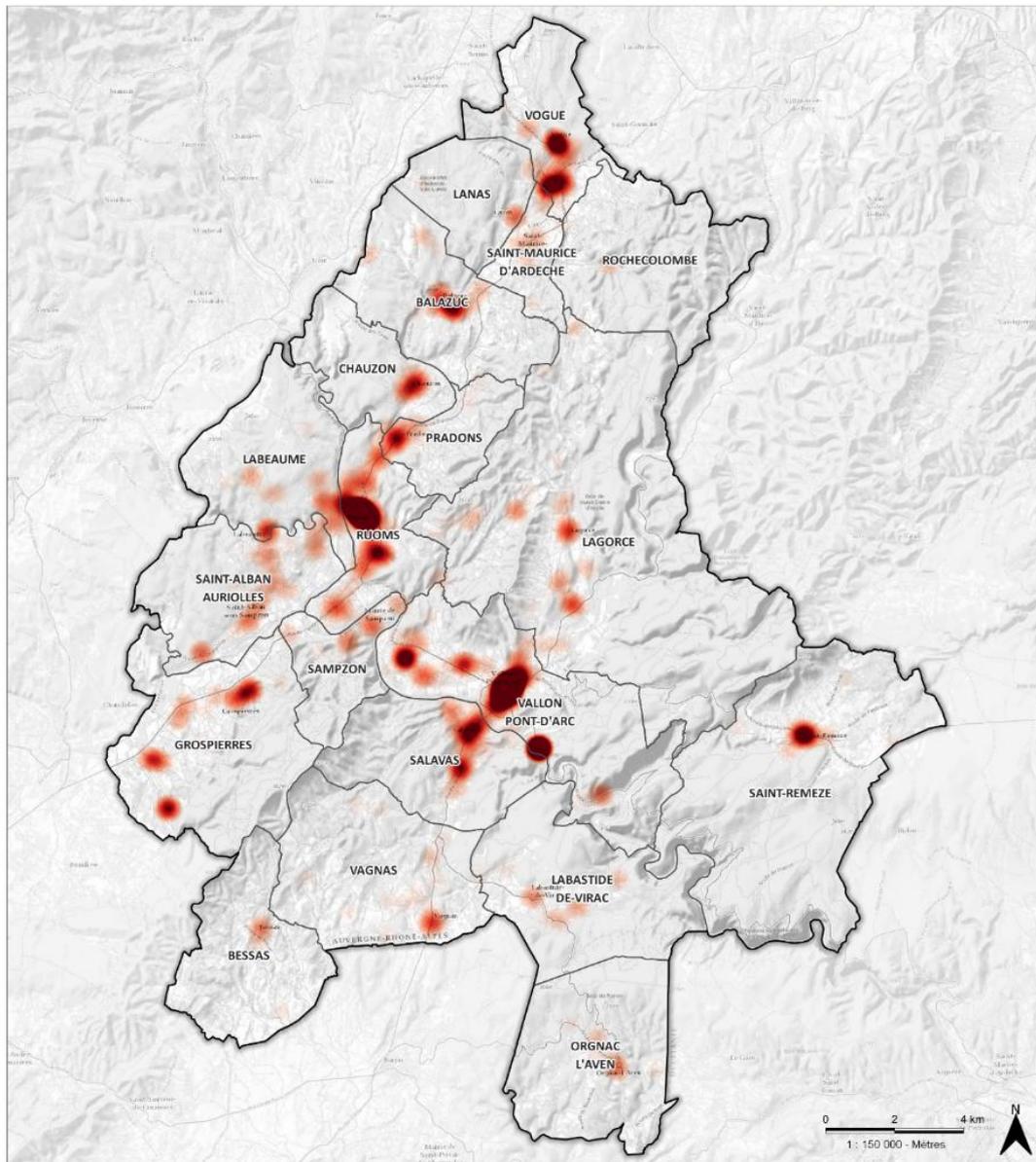
Les données LOVAC de 2020 indiquent un taux de vacance du parc de 6,8%. Certaines communes possèdent des taux de vacance de plus de 6,8% jusqu'à 19,3%. À l'échelle de l'intercommunalité, si le taux de logements vacants a diminué, le volume a lui augmenté (de 391 en 1968 à 1 685 en 2020).

Certaines communes, conscientes du potentiel mais également de la nécessité de coupler l'arrivée de population avec l'implantation de services et commerces, ont investi dans des projets de requalification qui vont dans le sens de l'attractivité des commerces de proximité (démarche Petites Villes de Demain). Autant d'opportunités qu'il faut généraliser à l'ensemble de l'intercommunalité pour garantir un développement territorial vertueux.

DIAGNOSTIC
SOCIO-ECONOMIQUE
CC des Gorges de l'Ardèche

COMMERCE
Répartition des commerces et services en 2022

GORGES DE
L'ARDECHE
L'INTERCO



Auteur : [JP] - N° Version [1] / Réalisation : Planéd, 2022.

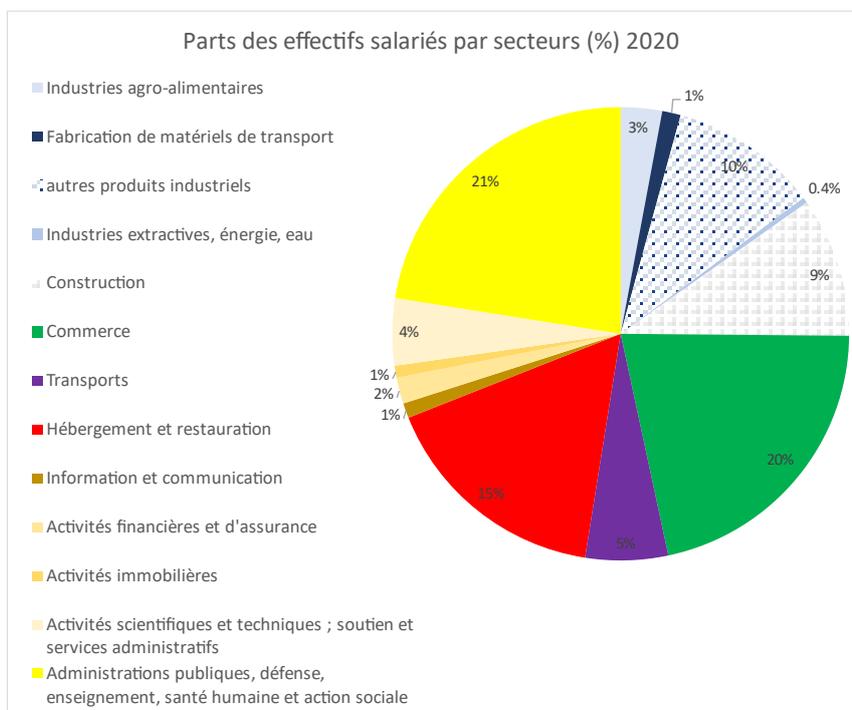
Source(s) : Base ©SIRENE 2022. Fond : ESRI World Topo



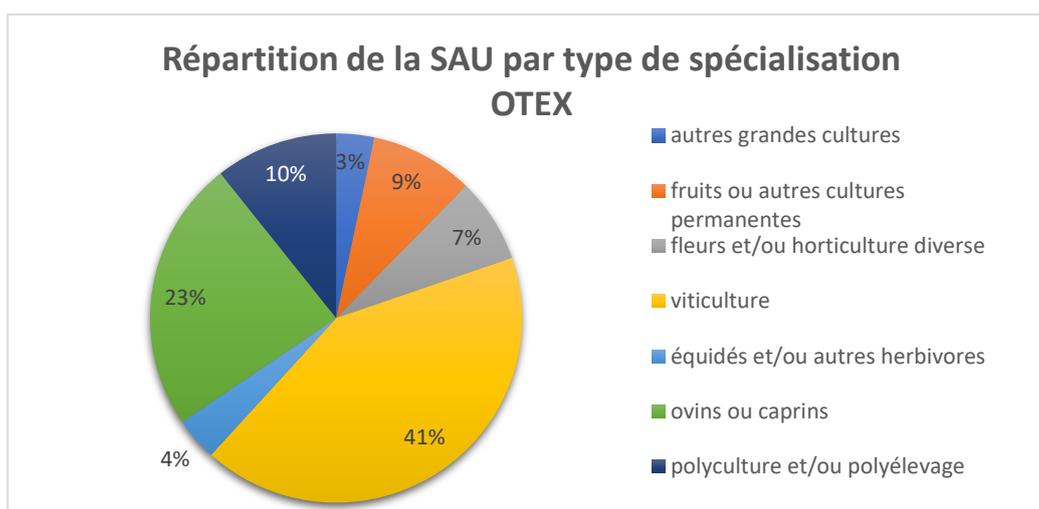
L'enjeu est de renforcer les centralités villageoises (commerces, vacance des logements, espaces publics, cadre de vie, ...)

4.3. Un besoin de diversification des activités économiques

La structure salariale du territoire représente bien sa nature touristique et la dominante des emplois salariés. En effet, l'administration publique est le commerce représentent chacun 1 actif sur 5, suivi de près par le domaine de l'hébergement et de la restauration. Ensuite on retrouve la principale activité industrielle du territoire, l'industrie chimique (la distillerie), et le domaine de la construction.



La viticulture représente un poids économique important sur le territoire. En effet, 41% de la Surface Agricole Utile (SAU) est plantée de vignes. A noter un poids également important du secteur des fruits ou autres cultures permanentes.



L'aura du changement climatique interroge sur la pérennité de certains secteurs économiques dépendants du climat, des risques naturels. Notamment l'agriculture, et le maraichage ainsi que le tourisme, surtout au sein des Gorges de l'Ardèche qui trouve son attrait dans les activités en eaux vives.

L'enjeu est de structurer un développement économique plus diversifié, pas uniquement basé sur le tourisme et la viticulture.

L'agriculture fait partie prenante de l'économie et de l'identité de la CC Gorges de l'Ardèche. Pourtant, la pression exercée par l'urbanisation, le manque de reprise des exploitations et les nombreuses contraintes (pollution des sols, conflits d'usage, changement d'affectation du bâti) sont à l'origine d'une déprise de l'agriculture sur certains secteurs du territoire.

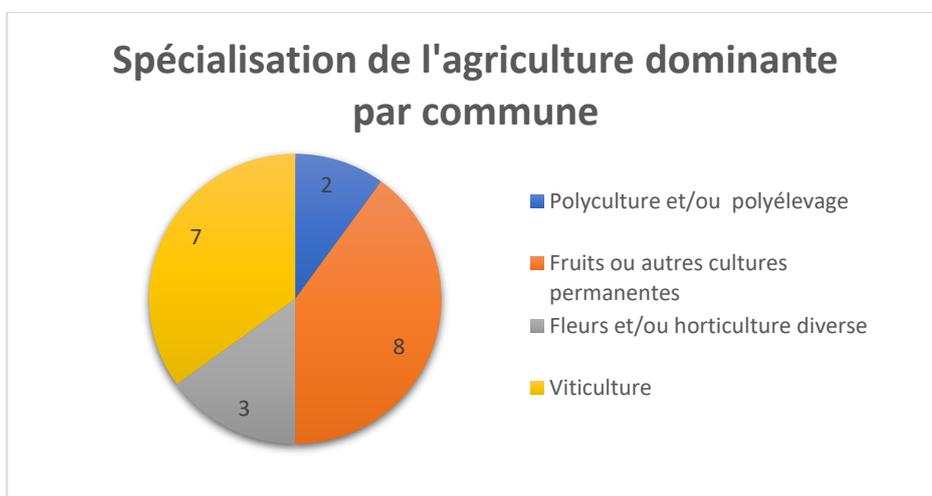
Il reste de nombreux secteurs à fort intérêt (notamment terres irriguées, mécanisables) qui sont à protéger.

On recense d'ores et déjà des projets de diversification sur le territoire, marqueurs d'une volonté du monde agricole de s'adapter aux contraintes évoquées et aux nouvelles pratiques. Ces démarches doivent être développées et valorisées par l'intercommunalité.

On recense 58% d'exploitations viticoles sur le territoire.

Des dynamiques de valorisation de l'agriculture sont présentes sur le territoire avec :

- 19% des surfaces agricoles sont en AOC
- 67% sont en IGP
- 20% en Agriculture Biologique



L'enjeu est de diversifier l'agriculture (labellisation, qualité, commercialisation, filières, ...) et maintenir le foncier agricole.

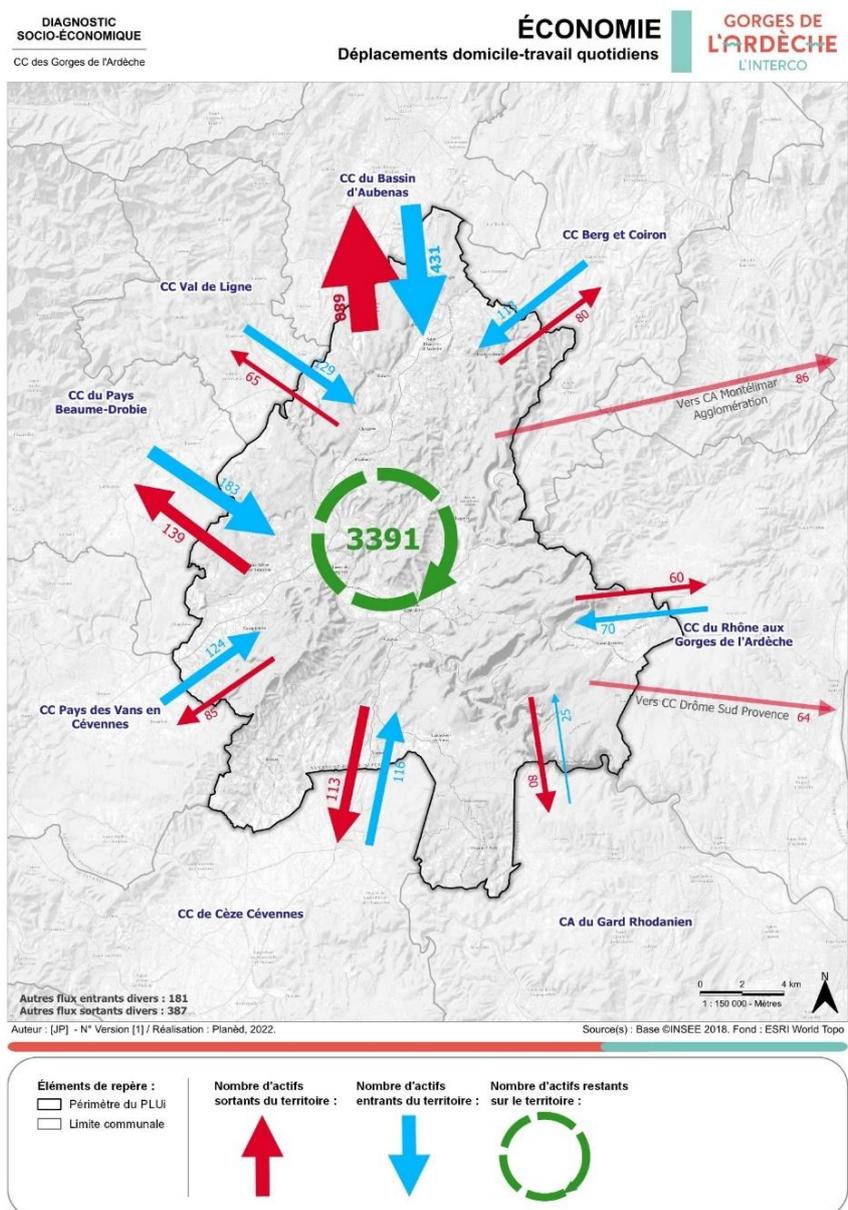
4.4. Des flux de déplacements très importants qui nécessitent une organisation du territoire

Malgré un fort taux d'indépendance à l'emploi (91% en 2021), on peut observer une tendance des actifs à travailler en dehors du territoire. En 2019, 51% des actifs occupés de la CC Gorges de l'Ardèche occupent un emploi qui se situe sur le territoire intercommunal, soit 3 391 flux dits internes. La part des flux domicile travail entrant sont plus restreints et ne représentent que 21 % des flux (1388 flux), ils proviennent en grande majorité du bassin d'Aubenas (438 flux).

Avec ces flux quotidiens, et une prédominance du recours à la voiture pour ces déplacements (95%), cela a comme conséquence des difficultés de circulation au sein du territoire.

Le territoire a une nature touristique avec l'administration publique et le commerce qui représentent chacun 1 actif sur 5 (20%), et près de 15% des actifs salariés dans l'hébergement et la restauration.

Le tissu économique en centre-bourg nécessite une dynamique à l'année.

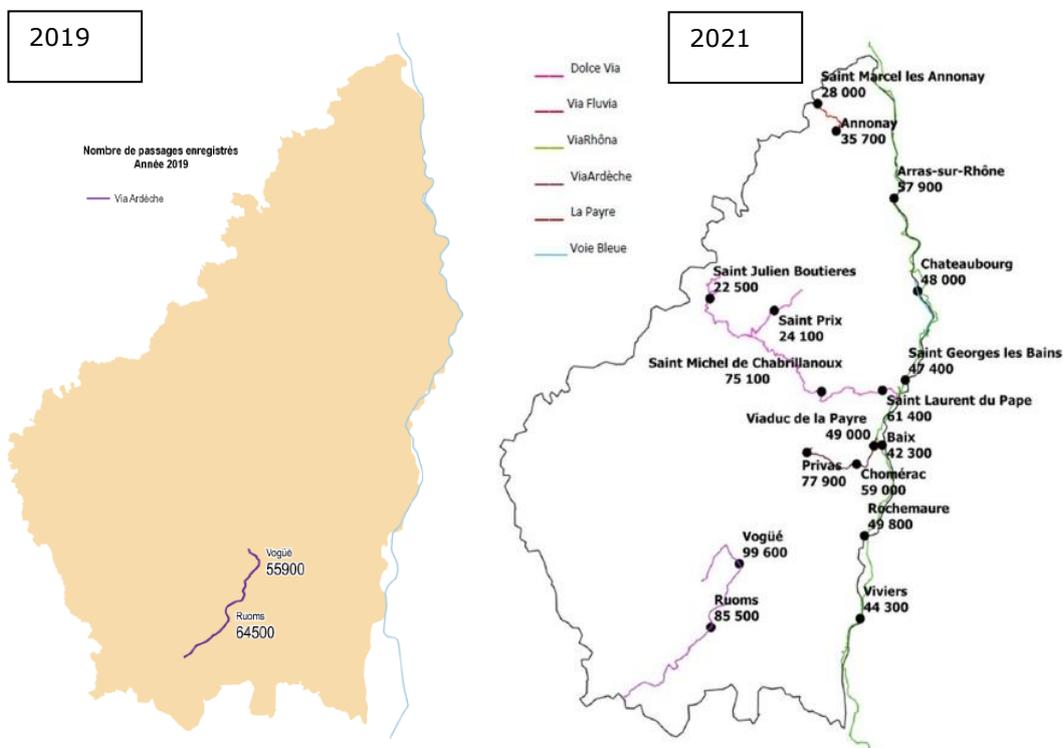


L'enjeu est d'organiser le territoire pour réduire la dépendance aux pôles extérieurs (emplois, services, équipements, ...)

Le territoire de la CC Gorges de l'Ardèche est assez peu desservi par les transports en commun. Ils s'organisent exclusivement par une offre routière (bus) : 1 ligne régulière interurbaine ; 1 navette à destination de la gare Valence TGV (depuis Vallon-Pont-d'Arc) et un circuit de transports scolaires.

Une voie douce « ViaArdèche » est présente uniquement sur la partie nord du territoire, celle-ci voit sa fréquentation augmenter de plus en plus. En 2021, le nombre de passages à vélo a augmenté de +39% en comparaison à 2020 et de +54% par rapport à 2019. Fort de cet engouement, ce type de voie, pouvant être utilisée pour un usage quotidien comme récréatif, doit être développée sur toute l'intercommunalité.

Des cheminements doux au sein des espaces urbains et périurbains existent mais sont encore peu présents et sécurisés. Un schéma vélo est en cours de réalisation, il s'agit d'une opportunité pour développer la mobilité douce sur le territoire.



L'enjeu est de développer des mobilités alternatives pour le quotidien (mobilités douces) comme pour les déplacements domicile/travail (internes et externes).

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Gérer les pressions humaines sur les milieux naturels et en particulier la ressource en eau
- Stopper la spéculation foncière (pression sur les espaces agricoles)
- Renforcer les centralités villageoises (commerce, vacance, logements, espaces publics...)
- Respecter les identités paysagères, patrimoniales et naturelles (développement urbain, campings...) pour mieux intégrer les nouveaux aménagements
- Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants permanents notamment des « petits » ménages (jeunes et seniors/décohabitation) et des saisonniers
- Organiser le territoire pour réduire la dépendance aux pôles extérieurs (emplois, services, équipements...)
- Adapter le territoire au changement climatique (ménager et aménager)
- Structurer un développement économique plus diversifié (pas uniquement le tourisme et la viticulture)
- Diversifier l'agriculture (labellisation, qualité, commercialisation, filière...) et maintenir le foncier agricole
- Contribuer au développement des énergies renouvelables par des filières adaptées au territoire
- Développer des mobilités alternatives pour le quotidien (mobilités douces) comme pour les déplacements domicile/travail (internes et externes)
- Anticiper l'évolution des aléas naturels sur le territoire en évitant l'exposition des biens et des personnes
- Gérer les conflits potentiels entre vos projets de développement et les continuités écologiques très riches et structurantes de votre territoire